

LA CIRCULATION ET L'ACTIVITÉ DES ENFANTS À SASSANDRA

AGNÈS GUILLAUME ET PATRICE VIMARD

INTRODUCTION

La circulation des enfants en Afrique de l'Ouest, qui correspond à un mode d'organisation familiale, est un phénomène ancien, répandu et très largement décrit dans de nombreuses études. L'intensité de ce phénomène est variable selon les pays et parfois entre différentes régions d'un même pays. Ainsi d'après une étude menée à travers différents pays d'Afrique sub-saharienne, elle est considérée comme :

- faible au Soudan, dans certaines régions du nord du Nigeria et à l'Est du Kenya où moins de 10 % des enfants de moins de 15 ans ne vivent pas avec leur mère ;
- d'une intensité moyenne c'est-à-dire entre 10 et 20 % dans les autres régions du Kenya, du Nigeria ainsi qu'au Cameroun, dans les régions Nord du Ghana et de la Côte-d'Ivoire ;
- et par contre élevée dans certaines parties du sud Cameroun, au Liberia, en Sierra Leone dans le centre et le sud du Ghana et le sud de la Côte-d'Ivoire (PAGE, 1989, citée par ISIUGO-ABANIHE, 1994).

Les différentes études que nous avons réalisées en Côte-d'Ivoire confirment l'importance de cette circulation des enfants et sa variabilité selon les régions : « dans les milieux ruraux akan (akyé et baoulé), les enfants confiés représentent une part très importante des enfants résidants de moins de 20 ans autour de 40 %... Par contre dans la commune de Boundiali, ils représentent seulement un peu plus de 20 % de l'ensemble des enfants » (VIMARD et GUILLAUME, 1991).

La région de Sassandra n'échappe pas à ce phénomène et nous allons en étudier, à partir des différentes enquêtes, l'intensité ainsi que l'environnement familial et économique dans lequel il se situe. Nous analyserons ensuite les causes de cette mobilité et l'activité de ces enfants.

LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MÉNAGE

Nous avons, lors de chaque enquête (en 1988, 1991 et 1993), examiné la situation des enfants de moins de 20 ans célibataires résidants dans le ménage en considérant leur relation de parenté avec le chef de ménage : enfants du chef de ménage et / ou de son (ses) épouse(s) ; petits-enfants ; frères, sœurs ; cousins, cousines ; neveux ou nièces ; autres collatéraux ; sans parenté (1).

L'analyse de la situation des enfants entre les trois passages révèle une modification dans leur répartition au sein du ménage (tableaux 1 et annexe 1A, 1B, 1C). Ainsi la part des enfants confiés augmente légèrement entre 1988 et 1991, et plus sensiblement entre 1991 et 1993 passant successivement de 25 à 26 puis 31 %. Cette modification est due à l'accueil, dans le ménage, d'un plus grand nombre de neveux et nièces (10 % des enfants résidants en 1993, contre 8 % en 1988), pratique qui correspond à une prise en charge habituelle des enfants par leurs oncle et tante. Mais elle dépend surtout du nombre de petits-enfants dont la proportion a doublé entre 1988 et 1993 (de 5 à 10 %). Cette importance des petits-enfants confiés n'est pas spécifique à la région de Sassandra puisque lors d'enquêtes réalisées aussi bien dans la région de Memni-Montezo (en pays akyé) que dans la région de Brobo (en pays baoulé), les petits-enfants représentaient plus du quart des enfants résidants dans le ménage (VIMARD et GUILLAUME, 1991). Par contre, la circulation des enfants est principalement circonscrite à la sphère familiale puisque moins de 5 % des enfants résidants dans le ménage n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage.

On aurait pu s'attendre à ce qu'avec la crise économique, les flux d'enfants accueillis dans les ménages diminuent, mais on ne peut conclure aussi rapidement. En effet, il convient de s'interroger plus en détail sur les causes de l'évolution de ces flux, en particulier les activités économiques de ces enfants accueillis, mais également sur le devenir des enfants du chef de ménage qui ne résident plus avec lui au moment de l'enquête. Cette apparente diminution du poids des enfants biologiques peut correspondre à des stratégies particulières de circulation des enfants : par exemple, un plus grand départ d'enfants biologiques confiés pour être scolarisés ailleurs afin de diminuer les charges d'écolage du ménage et en parallèle l'accueil d'une main-d'œuvre enfantine pour compenser ces départs.

1. On entend par enfants biologiques les enfants du chef de ménage et de son ou ses épouses, ou ceux du chef de ménage ou d'une de ses épouses nés d'une union précédente, et par enfants confiés tous les autres enfants apparentés ou non au chef de ménage.

Tableau 1. Lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe des enfants célibataires de moins de 20 ans (en %) – Sassari, 1988, 1991, 1993.

	1988	1991	1993
<i>Masculin</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	63	65	61
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	4	7	9
– frères, cousins	6	3	5
– neveux	8	9	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	7	4	5
– ensemble	100	100	100
Effectif	2 108	2 374	2 669
<i>Féminin</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	65	63	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	5	8	11
– sœurs, cousines	4	4	5
– nièces	8	10	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	6	4	4
– ensemble	100	100	100
Effectif	1 871	2 206	2 418
<i>Ensemble des enfants</i>			
– enfants du CM* et de ses épouses	64	64	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	11	10	9
– petits-enfants	5	8	10
– frères, sœurs, cousins, cousines	5	3	5
– neveux, nièces	8	9	10
– autres collatéraux	1	1	1
– sans parenté	6	4	5
– ensemble	100	100	100
Effectif	3 979	4 580	5 087

(*) Chef de ménage.

Cette mobilité des enfants intervient dès le plus jeune âge puisque plus d'un tiers des enfants qui ne résident plus avec leurs parents biologiques a moins de 5 ans ; cet accueil précoce concerne essentiellement les petits-enfants et dans une moindre mesure les neveux ou nièces. Ainsi selon l'âge des enfants, le type d'enfants accueillis va varier : les petits-enfants seront surtout accueillis en bas âge et leur proportion diminue quand l'âge augmente. Cette situation s'inverse si l'on considère les neveux et nièces, les frères et sœurs mais aussi les « sans parenté » dont les proportions augmentent consi-

dérablement selon l'âge : 11 % à 15-19 ans alors qu'ils ne sont que 4 % à moins de 10 ans. Ces différences correspondent à des stratégies de placement variables : simple prise en charge familiale pour les jeunes enfants, scolarisation ou utilisation de la main-d'œuvre pour les autres.

La distribution par sexe des enfants varie également. Globalement la proportion de garçons résidants dans le ménage est plus élevée que celle des filles, mais si l'on considère les liens de parenté avec le chef de ménage des différences apparaissent. Ainsi, tous âges confondus et quelle que soit l'année d'enquête, les proportions de garçons et filles parmi les enfants biologiques sont pratiquement équivalentes avec une tendance à une présence plus forte des garçons, sauf à 15-19 ans. À cet âge les filles célibataires sont plus nombreuses à résider avec leur parents : en 1993, 57 % des filles séjournent encore avec leurs parents contre seulement 47 % des garçons. Si pour ce même groupe d'âges, on considère l'ensemble des enfants, quel que soit leur état matrimonial, il apparaît que la proportion de filles résidentes est très nettement inférieure (38 % pour les filles et 46 % pour les garçons), ce qui révèle l'importance de la migration pour des raisons matrimoniales pour les filles de cet âge. Elles quittent le ménage de leurs parents pour se marier alors que les garçons se marient plus tard et, en cas de mariage, continuent dans certains cas à résider avec leurs parents.

Ainsi, tous âges confondus et quelle que soit l'année d'enquête, les proportions de garçons et de filles parmi les enfants biologiques sont pratiquement équivalentes, par contre de nettes différences apparaissent selon l'âge révélant que les filles séjournent plus longtemps avec leurs parents biologiques que les garçons, en particulier à 15-19 ans. Par contre, à ces mêmes âges, les frères et cousins, et surtout les « non apparentés » de sexe masculin sont beaucoup plus nombreux. Ceci montre des stratégies d'élevage des enfants différentes selon le sexe et qui restent davantage inscrites dans la sphère familiale pour les filles que pour les garçons.

Selon les lieux de résidence (la ville de Sassandra, Bolo, les villages et les campements), la répartition des enfants en fonction de leur statut familial varie également (tableau 2).

Ainsi, à Bolo, ce composant biologique est dominant puisque plus de 80 % des enfants dans le ménage sont des enfants biologiques. La population de ce complexe agro-industriel est composée essentiellement de jeunes migrants : 72 % des chefs de ménage ont moins de 40 ans, alors que cette proportion n'atteint pas 50 % pour les autres unités de peuplement. Cette jeunesse des chefs de ménage explique la présence limitée des petits-enfants (seulement 1 %) et un accueil des autres enfants réservé essentiellement aux frères et sœurs ou aux neveux et nièces. Le caractère souvent temporaire de

Tableau 2. Distribution des enfants de moins de 20 ans célibataires, selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et l'unité de peuplement et la population - Sassandra 1988, 1991, 1993 (en %)

		Unités de peuplement				
		Sassandra	Villages	Campements	Bolo	
1	- enfants du CM* et des épouses	54	69	53	77	
	- enfants du CM* ou des épouses	17	8	14	7	
	9	- petits-enfants	4	6	6	1
	8	- frères, sœurs, cousins, cousines	9	5	2	6
	8	- neveux, nièces	9	10	5	6
		- autres collatéraux	1	1	2	1
		- sans parenté	6	2	17	4
		Ensemble (effectif)	100 (813)	100 (1705)	100 (827)	100 (634)
1	- enfants du CM* et des épouses	51	67	57	75	
	- enfants du CM* ou des épouses	15	8	14	8	
	9	- petits-enfants	6	11	10	1
	9	- frères, sœurs, cousins, cousines	6	2	2	6
	1	- neveux, nièces	13	9	9	7
		- autres collatéraux	0	1	3	0
		- sans parenté	8	2	6	3
		Ensemble (effectif)	100 (755)	100 (2065)	100 (828)	100 (932)
1	- enfants du CM* et des épouses	44	62	59	72	
	- enfants du CM* ou des épouses	17	7	7	9	
	9	- petits-enfants	10	13	10	1
	9	- frères, sœurs, cousins, cousines	11	3	4	6
	3	- neveux, nièces	11	10	10	8
		- autres collatéraux	1	1	2	1
		- sans parenté	7	4	6	4
		Ensemble (effectif)	100 (843)	100 (2272)	100 (1063)	100 (910)

(*) Chef de ménage.

la migration des ménages ainsi que leur statut de salarié agricole limite leurs possibilités d'accueil, mais également leurs besoins d'une main-d'œuvre enfantine.

Dans les campements, par contre, bien qu'il s'agisse aussi d'une population composée essentiellement de migrants, la part des enfants non biologiques est plus importante. Cette population présente des caractéristiques quelque peu différentes de celle de Bolo : une population plus âgée, instal-

lée souvent de plus longue date ou pour un séjour de plus longue durée, composée de planteurs indépendants qui ont besoin de recourir à une main-d'œuvre complémentaire pour travailler sur les plantations. Ces différences expliquent la part des « sans parenté » présents dans les ménages (surtout en 1988 où ils sont 17 %), mais également la présence plus forte des petits-enfants. La diminution dans les proportions de « sans parenté » en 1991 et 1993 peut être due en partie à la crise qui conduit à un recentrage sur la main-d'œuvre familiale et donc à un moindre recours à une main-d'œuvre extérieure à la parentèle, hypothèse que nous vérifierons en analysant l'activité économique des enfants. L'augmentation de la saturation foncière renforce également cette tendance au moindre recours à la main-d'œuvre extérieure à la famille nucléaire.

Dans les villages, la structure est également différente avec un poids assez important des enfants biologiques mais qui diminue sensiblement en 1993. L'accueil des petits-enfants est en augmentation constante et celui des neveux et nièces reste situé aux alentours de 10 %.

À Sassandra, la structure de la population des enfants est par contre beaucoup plus composite et la proportion des enfants biologiques globalement plus faible que dans les autres unités de peuplement. L'accueil des frères et sœurs, et des neveux et nièces avoisine les 20 % quelle que soit l'année d'enquête, et celui des petits-enfants est en augmentation constante. Ainsi en 1993, l'ensemble des collatéraux et des petits-enfants représentent un tiers des enfants résidants dans le ménage. Les possibilités de scolarisation qu'offre cette ville en font certainement un pôle d'attraction pour les jeunes enfants apparentés au chef de ménage, mais aussi pour des enfants « sans parenté » qui représentent à cette date 7 % des enfants du ménage.

L'analyse de la distribution des enfants selon leur appartenance ethnique révèle aussi d'importantes divergences. Ainsi chez les étrangers, les enfants présents dans le ménage sont surtout leurs enfants biologiques, et l'accueil est largement centré sur la sphère familiale (en particulier les neveux ou nièces). Pour les populations migrantes ivoiriennes, la situation diffère quelque peu : la présence des enfants biologiques est moins prononcée surtout chez les Baoulé, mais par contre celle des petits-enfants et neveux et nièces plus marquée. Les Baoulé se distinguent des autres ivoiriens, par le poids important des enfants « sans parenté » qu'ils accueillent, surtout en 1988 (19 %), proportion qui diminue de moitié les années suivantes (10 %), évolution à analyser en fonction des activités économiques des enfants. Les populations autochtones se caractérisent par une plus faible proportion d'enfants biologiques résidants dans le ménage et, en revanche, par une prise en charge conséquente des petits-enfants et des neveux et nièces, dans le cadre d'un accueil centré essentiellement sur la sphère familiale.

Une analyse de l'activité économique des enfants ainsi que des motifs de migration des enfants biologiques va permettre d'expliquer les différences d'intensité dans la circulation des enfants et leur répartition spatiale.

L'ACTIVITÉ DES ENFANTS

L'activité principale des enfants de 5 à 19 ans est la scolarisation puisque 45 % des enfants y consacrent leur temps en 1993. Ce pourcentage est en hausse sensible depuis 1988 et 1991 puisqu'il atteignait alors seulement 36 et 39 % (tableaux 3 et annexe 3A, 3B, 3C). Nous reviendrons plus en détail sur la scolarisation en étudiant les taux de scolarisation des enfants.

Une différence apparaît dans les proportions d'enfants inactifs entre les différentes enquêtes : elles subissent une baisse sensible passant de 25-24 % en 1988-1991 à 17 % en 1993. Cette diminution se fait au profit de l'activité agricole qui s'accroît pour devenir la deuxième activité pratiquée, avec près d'un quart d'enfants concernés. Ce recentrage important sur l'activité agricole s'effectue également aux dépens des « autres activités », (essentiellement l'artisanat et le commerce), les proportions d'enfants impliqués dans les activités ménagères restant stables. Ce recours croissant aux enfants du ménage dans l'activité agricole peut être relié à l'impossibilité nouvelle de pouvoir disposer de salariés agricoles pour des raisons économiques. Le type d'activité exercé par les enfants varie selon le sexe. Ainsi la sous-scolarisation des filles est un phénomène manifeste : elles sont déclarées le plus souvent comme inactives ou impliquées dans l'agriculture, mais beaucoup des jeunes filles cataloguées d'inactives exercent des activités ménagères. Pour les garçons, l'implication dans le secteur agricole est également croissante, et la part d'inactifs a sensiblement diminué entre les deux derniers passages.

Lorsque l'on considère le statut des enfants dans le ménage, enfants biologiques ou enfants confiés, on constate une évolution sensible dans les activités qu'ils exercent entre les trois passages. Ainsi en 1993, il n'y a pas de différences sensibles dans les types d'activités qu'ils pratiquent puisque les écarts n'excèdent pas 2 points. Les écarts dans les niveaux de scolarisation se sont complètement nivelés alors qu'ils atteignaient 5 points en 1988 et 1991. La diminution de la part des enfants inactifs parmi les enfants biologiques est très sensible, ainsi que leur implication de plus en plus forte dans les activités agricoles.

Ce changement dans l'implication des enfants dans la sphère économique est particulièrement marqué lorsque l'on analyse la situation dans les campements agricoles. Seulement 23 % des enfants participaient aux activités agricoles en 1988 et cette proportion a presque doublé en 1993 (43 %). Cette modification s'accompagne également d'un changement dans le profil des

Tableau 3. Activité selon le lien de parenté avec le chef de ménage des enfants célibataires de 5 à 19 ans (en %) – Sassandra 1988, 1993.

Lien de parenté	Activité					Total
	Sans activité	Élève	Activité ménagère	Activité agricole	Autre activité	
1988						
– Enfants du CM* ou des épouses	25	44	3	17	11	100
– Enfants du CM* et des épouses	29	32	5	20	14	100
– Petits-enfants	25	33	2	14	26	100
– Frères, sœurs, cousins, cousines	12	41	11	27	9	100
– Neveux ou nièces	17	49	7	19	8	100
– Autres collatéraux **	17	26	4	30	21	100
– Sans parenté	15	33	8	29	16	100
– Ensemble	25	36	6	20	13	100
– Enfants biologiques	28	35	5	19	13	100
– Enfants confiés	16	40	8	24	13	100
1993						
– Enfants du CM* ou des épouses	17	50	8	16	10	100
– Enfants du CM* et des épouses	18	44	6	26	6	100
– Petits-enfants	20	48	4	22	5	100
– Frères, sœurs, cousins, cousines	11	43	7	23	16	100
– Neveux ou nièces	16	43	10	25	7	100
– Autres collatéraux	14	34	6	40	6	100
– Sans parenté	15	47	5	22	10	100
– Ensemble	17	45	6	24	7	100
– Enfants biologiques	18	45	6	24	7	100
– Enfants confiés	16	44	7	24	9	100

(*) Chef de ménage. (**) effectifs non significatifs.

enfants impliqués et l'on assiste à un recentrage de cette activité sur la cellule familiale. Ainsi, si l'on considère uniquement les enfants qui exercent des activités agricoles, en 1988 près de la moitié de ces enfants (48 %) sont des enfants biologiques et près d'un tiers (31 %) des enfants non apparentés au chef de ménage ; en 1991, la situation a radicalement changé puisque deux-tiers des enfants biologiques travaillent maintenant dans l'agriculture avec leurs parents et seulement 8 % des enfants non apparentés participent à ces activités. On remarque donc qu'avec la crise économique, une tendance à une utilisation optimale de la main-d'œuvre enfantine, essentiellement dans la sphère familiale s'opère, permettant de limiter le recours à une main-d'œuvre extérieure.

L'année 1991 constitue une charnière aussi bien dans les rythmes d'évolution que dans le sens de cette évolution. Ainsi par exemple si l'on considère, pour les enfants biologiques, le poids des enfants inactifs, il connaît une baisse modérée entre 1988 et 1991 passant de 28 à 25 % mais s'accélère entre 1991 et 1993 (pour atteindre 18 %); par contre pour les enfants confiés, ces proportions passent de 16 % en 1988 à 21 % en 1991 puis à 16 % en 1993. Cette évolution est certainement à mettre en liaison avec l'évolution des conditions économiques qui se sont dégradées durant cette période.

Si l'on considère plus en détail le statut des enfants qui sont confiés au chef de ménage, une différenciation dans le type d'activité apparaît. Ainsi les petits-enfants représentent la plus grande part des inactifs, phénomène normal car ils sont souvent confiés très jeunes. Par contre, les activités ménagères incombent surtout aux jeunes sœurs ou nièces du chef de ménage. Pour les enfants non apparentés au chef de ménage, leur statut professionnel est assez variable selon les années, et ils sont présents dans le ménage aussi bien pour y être scolarisés que pour participer aux activités agricoles.

Cette analyse succincte de l'activité des enfants montre une participation croissante aux activités agricoles avec une réduction sensible du poids des inactifs. Nous allons considérer maintenant les modifications dans les niveaux de scolarisation des enfants.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS

Le taux de scolarisation ⁽²⁾ dans la sous-préfecture de Sassandra est globalement faible puisque, pour l'ensemble de la population, seulement 44 % en 1988, 45 % en 1991 et 52 % en 1993 des enfants en âge d'être scolarisés l'étaient effectivement (tableau 4). Ces taux sont bas comparés à la moyenne nationale en 1988 (55 %), mais équivalents à l'ensemble des zones rurales 44 % à cette même date, au lieu de 71 % pour le milieu urbain (KOUASSI, 1991).

Cette disparité entre milieu rural et urbain se retrouve si l'on considère les taux de nos différentes unités de peuplement : les villages et surtout les campements ont des taux très faibles (respectivement 46 et 26 % en 1993) comparés à la ville de Sassandra et au village de Bolo (72 et 78 %). Cet accès différentiel à la scolarisation est bien évidemment lié à la présence locale d'infrastructures et les zones qui en bénéficient constituent un pôle d'attraction pour les enfants des régions voisines ; ainsi lors de l'orientation en

2. Rapport du nombre d'enfants de 6-14 ans scolarisés sur les effectifs d'enfants du même groupe d'âge ; ce taux correspond essentiellement à la scolarisation dans le primaire.

**Tableau 4. Taux de scolarisation des enfants (âgés de 6 à 14 ans)
selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et leur sexe,
l'unité de peuplement et le statut des enfants – Sassandra 1988, 1991, 1993.**

	1988	1991	1993
<i>Masculin</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	50	55	63
– enfants du CM* et des épouses	46	52	57
– petits-enfants	30	51	58
– frères, cousins	69	67	60
– neveux	65	54	60
– autres collatéraux **	0	55	69
– sans parenté	42	79	56
Ensemble	49	54	59
<i>Féminin</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	54	43	52
– enfants du CM* et des épouses	33	34	43
– petits-enfants	49	40	55
– sœurs, cousines	40	44	43
– nièces	51	42	42
– autres collatéraux**	44	11	17
– sans parenté	30	44	48
Ensemble	39	37	45
<i>Ensemble des enfants</i>			
– enfants du CM* ou des épouses	52	48	58
– enfants du CM* et des épouses	39	43	51
– petits-enfants	41	46	56
– frères, sœurs, cousins, cousines	56	52	50
– neveux ou nièces	59	48	51
– autres collatéraux**	31	35	44
– sans parenté	36	59	52
– enfants biologiques	42	44	52
– enfants confiés	50	49	52
Ensemble	44	45	52
<i>Unité de peuplement</i>			
– Sassandra	71	70	72
• enfants biologiques	72	70	73
• enfants confiés	68	69	69
– Villages	37	39	46
• enfants biologiques	33	36	41
• enfants confiés	46	48	56
– Campements	14	12	26
• enfants biologiques	10	13	32
• enfants confiés	25	7	12
– Bolo	67	67	78
• enfants biologiques	65	68	79
• enfants confiés	73	63	72

(*) Chef de ménage. (**) effectifs non significatifs.

6ème pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, un tiers des enfants sont scolarisés dans une autre région que leur région de provenance (ZANOU, 1993).

Le niveau de scolarisation dans la sous-préfecture de Sassandra a connu une augmentation sensible puisqu'entre 1988 et 1993, les taux sont passés de 44 à 52 %. Cette amélioration ne touche pas uniformément tous les enfants, elle a été notamment moins importante pour les filles que pour les garçons. Ainsi, entre ces deux dates, les taux de scolarisation des garçons ont augmenté de 10 points (59 % contre 49 %) alors que pour les filles, l'augmentation est de 6 points seulement (45 % contre 39 %). Ainsi la sous-scolarisation féminine vis à vis des garçons s'accroît atteignant 14 %. Cette situation n'est pas spécifique à la région de Sassandra puisqu'en 1988 on note qu'au niveau national, d'après les données du recensement, ces taux étaient de 63 % pour les garçons et 46 % pour les filles, les écarts étant de 16 points en milieu urbain et 20 points en milieu rural.

Des évolutions divergentes interviennent également selon la parenté des enfants. L'augmentation générale dans les taux de scolarisation a été beaucoup plus marquée chez les enfants proches du chef de ménage. Ainsi pour les enfants biologiques, elle est passée de 42 à 52 % entre 1988 et 1993 alors que pour les enfants confiés cette progression est moindre (de 50 à 52 %) : le niveau initial élevé de leur taux de scolarisation explique certainement cette hausse limitée. En 1993, les niveaux de scolarisation des enfants biologiques et des enfants confiés se trouvent donc être identiques alors que l'écart était de 8 points en 1988 au détriment des enfants biologiques. Le nivellement des écarts entre ces taux de scolarisation peut s'expliquer par une plus grande priorité à la scolarisation des enfants biologiques, mais aussi par une limitation de l'accueil pour raisons scolaires des enfants confiés.

Au cours de cette évolution, l'année 1991 marque une étape assez nette dans la progression des taux de scolarisation. Si celle-ci reste modérée entre 1988 et 1991, son intensité est plus forte entre 1991 et 1993.

Si l'on considère la situation des enfants résidants dans le ménage en 1991 et 1993, il apparaît que les niveaux de scolarisation dans le primaire des enfants confiés sont, en 1991 supérieurs à ceux des enfants biologiques (9 % scolarisés en cours moyen au lieu de 5 %), mais par contre les écarts tendent à se niveler en 1993 (20 et 18 %). Dans le secondaire, il en est de même, puisque la proportion d'enfants qui atteint le premier cycle du secondaire est équivalente en 1993 quel que soit le statut des enfants, 57 et 55 %, au lieu de 65 et 56 % en 1991 pour les enfants confiés et les enfants biologiques. On constate donc que les disparités entre enfants biologiques et enfants confiés s'amenuisent.

Lorsque l'on prend en compte la situation des enfants présents en 1991 et qui ont émigré en 1993, 48 % de ces enfants de 6 à 14 ans étaient scolarisés et parmi ceux-ci 29 % migrent pour poursuivre leur scolarité (28 % chez les enfants biologiques et 33 % chez les enfants confiés). Pour ceux âgés de 15 à 19 ans, parmi le tiers d'enfants qui étaient scolarisés en 1991 plus de la moitié quittent leur ménage de résidence pour poursuivre leur scolarisation, surtout les enfants biologiques. Ceci illustre une fois encore le rôle de la scolarité dans la mobilité intra-familiale.

Nous avons pu noter que différentes stratégies de scolarisation apparaissent selon le statut des enfants dans le ménage, mais elles sont également variables selon les lieux de résidence des enfants. À Sassandra, l'écart dans les taux de scolarisation est moindre entre enfants biologiques et enfants confiés (entre 1 et 4 points), ce qui confirme l'importance du rôle d'accueil de cette ville pour la population scolaire, mais les taux sont toujours légèrement supérieurs pour les enfants biologiques.

Dans les villages par contre, les différences sont plus importantes et les enfants confiés sont privilégiés puisqu'ils ont des taux supérieurs de 12 à 15 points, malgré une hausse continue des taux pour les enfants biologiques : les villages demeurent, comme la ville de Sassandra, un lieu privilégié d'accueil des enfants à scolariser. Dans les campements la hausse des taux de scolarisation des enfants biologiques est conséquente (ils sont multipliés par trois entre 1988 et 1993) et elle s'accompagne d'une baisse importante des taux des enfants confiés entraînant un écart de 20 points en 1993 : ceci révélerait donc bien des stratégies de scolarisation prioritaire des enfants biologiques en particulier dans les zones où l'accès à la scolarisation est des plus limité.

Dans le village de Bolo, l'accent semble également être mis sur la scolarisation des enfants biologiques, mais elle est très élevée quel que soit le statut des enfants puisqu'elle est supérieure à 70 % en 1993 soit un niveau équivalent à celui des enfants de la ville de Sassandra.

Les analyses précédentes considéraient les enfants résidants dans les ménages enquêtés, nous allons maintenant porter notre attention sur le cas des enfants qui résident en dehors de nos unités familiales d'enquête.

LES MOTIFS DE MIGRATION DES ENFANTS

Lorsque l'on considère le devenir des enfants (3), l'importance de leur mobilité apparaît. Ainsi, en 1991, les femmes avaient en moyenne 2,6 enfants de moins de 20 ans vivants dont 19 % ne résidaient plus avec elle ; en 1993, bien que le nombre moyen d'enfants vivants soit équivalent, la proportion

de non-résidents passe à 23 %. Les femmes tendent donc de plus en plus à se décharger de leur autorité parentale, mais aussi d'une partie des coûts d'élevage des enfants, qui représentent une charge importante pour elles, et à les faire supporter par d'autres membres de la famille.

L'analyse des motifs de migration de ces enfants révèle bien l'importance de la scolarisation (tableau 5). Elle est la principale cause de cette mobilité (plus de 40 % des réponses) justifiée par l'absence d'infrastructure scolaire, mais également le désir de faire prendre en charge la scolarité par d'autres parents. Ces enfants scolarisés sont principalement accueillis par les oncles et tantes (dans 35 et 29 % des cas en 1991 et 1993), mais aussi par les grands-parents (31 et 26 % des cas en 1991 et 1993). Le père des enfants intervient également fréquemment dans cette prise en charge scolaire : il s'agit dans ce cas de femmes divorcées ou qui ne résident pas avec leur mari (entre 18 et 21 % des cas).

La scolarisation implique des déplacements de longue distance pour les enfants, puisqu'en 1993, 28 % des enfants seulement restent dans la sous-préfecture de Sassandra, et 8 % dans le Sud-Ouest, au contraire 17 % vont à Abidjan qui constitue toujours un pôle d'attraction scolaire de par la diversité des structures qu'elle offre ; et 21 % des enfants sont scolarisés à l'étranger, le plus souvent dans le village d'origine de leurs parents. Les lieux de migrations scolaires ont évolué depuis 1991, période où elles s'effectuaient davantage vers Abidjan (21 %) et d'autres régions de Côte-d'Ivoire que le Sud-Ouest (30 au lieu de 26 % en 1993), en revanche moins d'enfants étaient scolarisés à l'étranger. Ces différences dans les lieux de mobilité peuvent s'expliquer par les difficultés économiques des ménages de Sassandra qui limitent l'éloignement géographique des enfants afin de diminuer certains coûts (transport, hébergement, frais d'écolage...), et d'autre part avec la crise économique qui restreint les capacités d'accueil d'autres enfants des ménages abidjanais. Ainsi M. LE PAPE et C. VIDAL (1992), dans leurs études menées à Abidjan ont pu remarquer que l'accueil des jeunes ruraux par un tuteur qui les scolarise à Abidjan est moins fréquent et, qu'à l'inverse, nombre de familles abidjanaises envoient leurs enfants dans une école villageoise. Les femmes originaires de l'étranger confient par contre davantage leurs enfants pour être scolarisés dans leur pays d'origine, où les frais de scolarisation sont moins onéreux qu'en Côte-d'Ivoire : tel est le cas notamment des Burkinabè résidant en Côte-d'Ivoire.

3. Cette étude est issue de l'analyse du devenir des enfants (vivant résidant ou non résidant avec la mère ou décédé) réalisée lors des enquêtes auprès des femmes en âge fécond en 1991 et en 1993. Pour ces enfants confiés à l'extérieur nous disposons d'informations sur leurs motif, lieu de migration, activité et lien de parenté avec leur tuteur.

Tableau 5. Principaux motifs de migration et activités des enfants de moins de 20 ans célibataires selon le sexe (en %) – Sassandra 1991, 1993.

	1991			1993		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
<i>Motif</i>						
- scolaire	52	32	42	57	34	45
- être élevé par d'autres parents	13	25	19	14	32	23
- aide-familial	8	13	10	4	9	7
- rejoindre son père	10	8	9	10	9	9
- décès ou divorce des parents	4	2	3	4	2	3
- apprentissage	1	1	1	1	2	1
- autre	9	13	11	8	9	8
- non précisé	3	6	4	2	3	4
- ensemble	100	100	100	100	100	100
<i>Activité des enfants</i>						
- agriculteur	14	8	11	8	9	9
- commerce	2	4	3	1	2	1
- couture	1	2	1	1	1	1
- études	59	38	49	65	40	52
- travaux ménagers	1	16	8	1	19	10
- sans activité	11	17	14	13	22	18
- autre activité	12	15	12	11	7	9
- ensemble	100	100	100	100	100	100

La répartition des motifs de migration selon le sexe des enfants révèle que les garçons sont plus nombreux à quitter leur mère pour être scolarisés que les filles : ce motif justifie plus de la moitié des migrations chez les garçons et un tiers seulement chez les filles. Si l'on considère l'activité exercée par ces enfants dans le ménage d'accueil, on constate qu'environ 60 % des garçons migrants sont scolarisés alors que seulement environ 40 % des filles ont eu cette possibilité. Ainsi quels que soient les cas, enfants biologiques ou enfants confiés, enfants résidants ou non avec leurs parents, ce même clivage entre garçons et filles apparaît et atteste d'une importante sous-scolarisation des filles.

Le deuxième motif de déplacement des enfants, aussi bien pour les filles que pour les garçons, est « d'être élevé par d'autres parents ». Ce sont surtout les grands-parents (dans plus de 60 % des cas), puis les oncles et tantes (dans près de 25 % des cas) qui deviennent alors leurs tuteurs. Il ne nous est malheureusement pas possible de savoir si une telle migration implique une prise en charge sociale et matérielle totale par les parents d'accueil et un séjour d'une plus longue durée. Mais la variété des activités qu'exercent les enfants

(agriculture, école, travaux ménagers, ou l'absence de toute activité déclarée...) laisse penser qu'une diversité de situation existe pour eux et que, dans bien des cas, ils constituent une main-d'œuvre supplémentaire pour le ménage d'accueil : en 1991, 24 % des garçons et 12 % des filles exercent des travaux agricoles et 15 % des filles des travaux ménagers.

Les autres motifs de migration les plus fréquemment invoqués sont « de rejoindre leur père » (cas où les parents ne vivent plus ensemble) ou « d'être aide-familial » dans les familles d'accueil. Ces enfants placés comme aides-familiaux rejoignent le plus souvent leurs grands-parents et leurs oncles et tantes mais aussi fréquemment leurs frères et sœurs (dans environ 10 % des cas) et s'impliquent essentiellement dans les activités agricoles et ménagères, surtout les filles. C'est un schéma assez courant que les jeunes filles migrantes soient placées comme petites bonnes dans des familles, notamment à Abidjan, pour participer aux activités ménagères et s'occuper des enfants ; rares sont celles qui migrent dans cette ville pour y être scolarisées (ANTOINE et GUILLAUME, 1986).

La circulation de ces enfants reste essentiellement, et de plus en plus, circonscrite à la sphère familiale, en privilégiant les relations avec les grands-parents mais aussi les oncles et tantes : en 1991, 7 % des enfants sont confiés à des personnes non apparentées et ils ne sont plus que 3 % en 1993. On peut penser qu'avec les difficultés économiques, il devient de plus en plus difficile, en milieu urbain comme en zone rurale, de trouver des tuteurs aux enfants, et que, pour cette raison, ce placement s'opère prioritairement à l'intérieur de la famille. Par contre, il est remarquable de constater le rôle croissant que jouent les grand-parents dans l'accueil des enfants, au détriment d'un accueil plus traditionnel des neveux par les oncles et tantes, modèle très répandu dans bien des sociétés, en particulier dans les sociétés akan mais aussi chez les Bakwé. Ce changement dans les pratiques de confiage des enfants peut s'expliquer d'une part par un allongement de l'espérance de vie qui permet aux grands-parents un accueil plus fréquent de leurs petits-enfants, mais il correspond certainement également à un affaiblissement des liens de parenté entre collatéraux.

Cette mobilité des enfants s'effectue dans des espaces géographiques variés : environ 30 % des enfants restent dans la région de Sassandra, Abidjan demeure une zone d'accueil fréquente pour ces enfants (de 14 à 16 % y résident), 10 % sont dans le centre de la Côte-d'Ivoire et environ 20 % se répartissent dans d'autres régions ivoiriennes. Les populations étrangères, en particulier les Burkinabè, n'hésitent pas à envoyer leurs enfants « au pays » puisque près d'un quart de leurs enfants vivent au Burkina. Ce profil géographique des lieux de migration correspond en grande partie aux lieux d'origine des populations migrantes installées dans la région, qui amène une circulation

permanente entre zone d'origine et zone d'accueil aussi bien pour les parents que pour les enfants biologiques ou confiés.

CONCLUSION : LA CIRCULATION DES ENFANTS, UN PHÉNOMÈNE DIVERSIFIÉ TOUJOURS ACTUEL

La circulation des enfants entre les familles reste donc un phénomène d'importance, pour des motifs liés à la scolarisation, mais également pour une prise en charge familiale des enfants et cela malgré la crise économique et les difficultés que connaissent les ménages aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Par contre elle est de plus en plus circonscrite à la sphère familiale puisque la part des enfants non apparentés au chef de ménage tend à diminuer.

Cependant, on assiste à un changement dans les relations de dépendance et plus généralement dans le système de droits et d'obligations qui conditionne le fonctionnement de la société : les relations entre neveux-nièces et oncles-tantes tendent à s'affaiblir pour être remplacées par une solidarité plus accrue entre grands-parents, parents et petits-enfants. Ces modifications correspondent certainement à un affaiblissement des liens traditionnels qui privilégiaient les relations entre collatéraux, et à des stratégies distinctes de la part des parents, car les différents flux de circulation n'impliquent pas les mêmes relations de dépendances entre les enfants, les parents de ces enfants confiés et leurs tuteurs selon que le confiage s'adresse aux grands-parents ou aux oncles et tantes, mais aussi à des modifications démographiques liées à une espérance de vie croissante des grands-parents.

Les enfants sont ainsi de plus en plus nombreux à être scolarisés chez leurs grands-parents : leurs taux de scolarisation sont très élevés et quasiment identiques entre filles et garçons, ce qui les différencie des autres enfants confiés. Globalement, face aux difficultés économiques que connaissent les ménages, ceux-ci adoptent des stratégies prioritaires de scolarisation de leurs propres enfants et limitent l'accueil d'autres enfants pour ce motif. Par contre quelle que soit la situation des filles (excepté pour les petits-enfants), leur sous-scolarisation persiste.

De même, le regain d'activité des enfants dans le domaine agricole, en particulier des enfants biologiques, ainsi que la diminution de la part des enfants inactifs dans les ménages sont certainement liés aux conditions économiques qui restreignent les possibilités de recours à une main-d'œuvre extérieure et salariée, situation aggravée par la saturation foncière qui tend à se répandre.

Ainsi cette mobilité, si elle persiste malgré la crise économique que subissent les ménages, connaît quelques modifications et semble s'orienter vers

d'autres stratégies : l'accueil privilégie désormais de plus en plus la scolarisation et les activités productives agricoles. Ce développement des activités agricoles est important pour les ménages car il leur permet une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et ainsi une adéquation plus juste entre producteur et consommateur.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (P.) et GUILLAUME (A.), 1986. « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (septembre 1984), n° 2, AIDELF, Paris, 1986 : 289-297.
- ISIUGO-ABANIHE (C.), 1994. « Parenthood in sub-saharan Africa : child fostering and its relationships on fertility », in *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, T. LOCOH et V. HERTRICH (eds), Ordina Editions, Liège, 1994 : 163-174.
- KOUASSI (L.), 1991. Caractéristiques socio-économiques de la population. Communication au Séminaire national de présentation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 1988), Direction de la statistique et de la comptabilité nationale, Thème 5, Abidjan, 18-21 novembre 1991, 27 p., multigr.
- LE PAPE (M.) et VIDAL (C.), 1992. « Tendances de la société abidjanaise », *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 1, Février 1992 : 43-56.
- PAGE (H.), 1989. « Child rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in *Reproduction and social organisation in Africa*, R. LESTAEQHE (ed.), Berkeley, University of California Press : 401-441.
- VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1991. « Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire », in *Migration, changements sociaux et développement*, QUESNEL A. et VIMARD P. (éds), III^e Journées démographiques de l'Orstom. Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, 1991 : 243-260.
- ZANOU (B.), 1993. « L'orientation des élèves en classe de sixième. Un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire », in *Éducation, changements démographiques et développement*. IV^e Journées démographiques de l'Orstom. LIVENAIS (P.) et VAUGELADE (J.) (éds). Collection Colloques et Séminaires, Orstom, Paris, 1993 : 107-118.

**Tableau annexe 1-A. Distribution par sexe et groupe d'âges
des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage
(en %) – Sassandra, 1988.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	79	67	49	31	63
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	13	15	14	11
– petits-enfants	5	6	2	1	4
– frères, cousins	1	3	11	19	6
– neveux	4	9	15	11	8
– autres collatéraux	1	1	1	2	1
– sans parenté	4	3	8	22	7
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	783	631	391	303	2 108
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	76	67	51	45	65
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	12	16	13	11
– petits-enfants	7	5	4	4	5
– sœurs, cousines	–	3	9	17	4
– nièces	5	7	13	10	8
– autres collatéraux	1	1	1	–	1
– sans parenté	5	5	6	11	6
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	755	564	374	178	1 871
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	77	67	50	36	64
– enfants du CM* ou de ses épouses	7	12	16	13	11
– petits-enfants	6	5	3	2	5
– frères, sœurs, cousins, cousines	1	3	10	18	5
– neveux ou nièces	5	8	14	10	8
– autres collatéraux	1	1	1	2	1
– sans parenté	4	4	7	18	6
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 538	1 195	765	481	3 979

(*) Chef de ménage.

**Tableau annexe 1-B. Distribution par sexe et groupe d'âges
des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage
(en %) – Sassandra, 1991.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	74	70	58	38	65
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	10	15	17	10
– petits-enfants	10	9	5	2	7
– frères, cousins	0	1	5	12	3
– neveux	6	7	12	16	9
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	1	5	14	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	838	724	496	316	2 374
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	73	66	52	44	63
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	11	16	19	10
– petits-enfants	12	8	6	3	8
– sœurs, cousines	1	3	8	11	4
– nièces	7	10	12	14	10
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	2	5	7	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	836	657	491	222	2 206
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	73	68	55	41	64
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	11	16	18	10
– petits-enfants	11	9	5	2	8
– frères, sœurs, cousins, cousines	0	2	6	12	3
– neveux ou nièces	6	8	12	15	9
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	3	1	6	11	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 674	1 381	987	538	4 580

(*) Chef de ménage.

**Tableau annexe 1-C. Distribution par sexe et groupe d'âges des enfants
célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage
(en %) – Sassandra, 1993.**

	0-4	5-9	10-14	15-19	Total
<i>Masculin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	69	68	54	34	61
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	9	13	13	9
– petits-enfants	13	7	6	3	9
– frères, cousins	1	2	7	20	5
– neveux	6	9	12	16	10
– autres collatéraux	2	1	1	1	1
– sans parenté	4	4	6	13	5
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	949	793	560	367	2 669
<i>Féminin</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	68	63	54	38	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	4	9	13	19	9
– petits enfants	15	10	8	6	11
– sœurs, cousines	1	4	9	14	5
– nièces	6	10	11	16	10
– autres collatéraux	1	2	1	-	1
– sans parenté	4	3	5	8	4
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	905	723	534	256	2 418
<i>Ensemble des enfants</i>					
– enfants du CM* et de ses épouses	69	65	54	36	60
– enfants du CM* ou de ses épouses	5	8	13	15	9
– petits-enfants	14	8	7	5	10
– frères, sœurs, cousins, cousines	1	3	8	18	5
– neveux ou nièces	6	10	11	16	10
– autres collatéraux	1	2	1	0	1
– sans parenté	4	4	6	11	5
– ensemble	100	100	100	100	100
Effectif	1 855	1 516	1 094	623	5 087

(*) Chef de ménage.

Tableau annexe 3-A. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) – Sassandra, 1988.

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	41	1	21	12	100
– enfants du CM* et des épouses	29	38	0	21	12	100
– petits-enfants	28	20	–	24	28	100
– frères, cousins	10	48	–	37	6	100
– neveux	13	53	–	27	7	100
– autres collatéraux **	15	15	–	54	15	100
– sans parenté	10	34	1	43	12	100
– ensemble	23	40	0	25	12	100
<i>Féminin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	48	5	12	9	100
– enfants du CM* et des épouses	30	26	11	18	16	100
– petits-enfants	22	45	4	6	24	100
– sœurs, cousines	15	30	28	14	13	100
– nièces	21	43	16	9	10	100
– autres collatéraux **	20	40	10	0	30	100
– sans parenté	23	30	20	4	23	100
– ensemble	26	32	12	15	15	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	25	44	3	17	11	100
– enfants du CM* et des épouses	29	32	5	20	14	100
– petits-enfants	25	33	2	14	26	100
– frères, sœurs, cousins, cousines	12	41	11	27	9	100
– neveux ou nièces	17	49	7	19	8	100
– autres collatéraux **	17	26	4	30	21	100
– sans parenté	15	33	8	29	16	100
– ensemble	25	36	6	20	13	100
– enfants biologiques	28	35	5	19	13	100
– enfants confiés	16	40	8	24	13	100

(*) Chef de ménage. (**) Effectifs non significatifs.

Tableau annexe 3-B. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) – Sassandra, 1991.

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	16	47	0	25	12	100
– enfants du CM* et des épouses	25	44	0	22	9	100
– petits-enfants	35	41	–	10	15	100
– frères, cousins	14	54	–	22	10	100
– neveux	23	45	–	27	5	100
– autres collatéraux **	14	43	–	29	14	100
– sans parenté	1	71	–	14	14	100
– ensemble	23	46	0	21	10	100
<i>Féminin</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	19	40	9	14	17	100
– enfants du CM* et des épouses	29	29	7	21	13	100
– petits-enfants	26	34	5	19	16	100
– sœurs, cousines	16	38	29	11	6	100
– nièces	25	34	12	18	10	100
– autres collatéraux **	25	13	31	17	19	100
– sans parenté	15	43	9	17	17	100
– ensemble	26	32	10	18	14	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
– enfants du CM* ou des épouses	18	44	5	19	15	100
– enfants du CM* et des épouses	27	37	4	21	11	100
– petits-enfants	31	38	2	14	16	100
– frères, sœurs, cousins, cousines	15	46	16	16	8	100
– neveux ou nièces	24	40	6	22	8	100
– autres collatéraux	20	27	17	20	17	100
– sans parenté	7	59	4	15	15	100
– ensemble	24	39	5	20	12	100
– enfants biologiques	25	38	4	21	12	100
– enfants confiés	21	43	7	18	11	100

(*) Chef de ménage. (**) Effectifs non significatifs.

Tableau annexe 3-C. Distribution de l'activité des enfants (célibataires âgés de 5 à 19 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (en %) - Sassari, 1993.

	Sans activité	Élève	Ména-gère	Activ. agricole	Autre activité	Total
<i>Masculin</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	18	53	2	18	9	100
- enfants du CM* et des épouses	16	49	0	28	6	100
- petits-enfants	23	48	-	26	4	100
- frères, cousins	7	45	-	31	15	100
- neveux	14	48	1	32	16	100
- autres collatéraux	6	56	-	33	6	100
- sans parenté	14	46	-	29	11	100
- ensemble	16	49	0	28	7	100
<i>Féminin</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	17	45	15	13	10	100
- enfants du CM* et des épouses	21	38	12	24	6	100
- petits-enfants	18	48	8	20	6	100
- sœurs, cousines	16	40	16	11	16	100
- nièces	18	37	21	17	7	100
- autres collatéraux	24	12	12	47	6	100
- sans parenté	18	46	14	12	10	100
- ensemble	19	40	13	20	7	100
<i>Ensemble des enfants</i>						
- enfants du CM* ou des épouses	17	50	8	16	10	100
- enfants du CM* et des épouses	18	44	6	26	6	100
- petits-enfants	20	48	4	22	5	100
- frères, sœurs, cousins, cousines	11	43	7	23	16	100
- neveux ou nièces	16	43	10	25	7	100
- autres collatéraux	14	34	6	40	6	100
- sans parenté	15	47	5	22	10	100
- ensemble	17	45	6	24	7	100
- enfants biologiques	18	45	6	24	7	100
- enfants confiés	16	44	7	24	9	100

(*) Chef de ménage. (**) Effectifs non significatifs.